

**DELIBERATION N° CB-98.1 DU 16 JUIN 1998**

---

**relative à l'approbation du procès-verbal  
de la réunion du 4 décembre 1997**

---

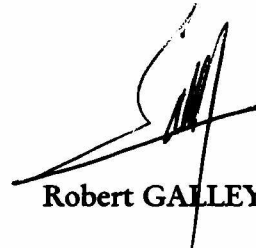
Le comité de bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le  
procès-verbal de la réunion du 4 décembre 1997.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence,



**P.F. TENIERE-BUCHOT**

Le Président  
du comité de bassin,



**Robert GALLEY**

**COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE**

---

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE BASSIN  
DU 4 DECEMBRE 1997**

---

# COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE BASSIN

DU 4 DECEMBRE 1997

---

Le 4 décembre 1997 à 10 heures, sur convocation du secrétaire du comité de bassin, les membres titulaires et suppléants se sont réunis à la Maison des Arts et Métiers à Paris.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 1997
- 2 - VII<sup>ème</sup> programme - Avis conforme sur l'ajustement en francs 1998 des redevances de l'agence de l'eau
- 3 - Révision réglementaire de la délimitation des zones sensibles
- 4 - Etat hydrologique de 1997  
(sécheresse - inondations)
- 5 - Inondations de l'Oise et de l'Aisne - Suite du rapport de l'ingénieur général DUNGLAS
- 6 - Développement durable

## Etaient présents

M. GALLEY, Président du comité de bassin

### ▪ En qualité de représentant des collectivités territoriales

M. de BOURGOING  
M. DELPRAT accompagné de son suppléant M. ARCHAMBAULT  
M. DUNCOMBE en qualité de suppléant de M. MERAUD  
M. DESESSART  
M. FINEL  
M. GULUDEC  
M. HALBECQ  
M. HENRY accompagné de son suppléant M. LESEUR  
Mme LABEY  
M. LARANGOT  
M. LARMANOU  
M. MERVILLE  
M. PIN  
M. SANTINI  
M. SATIAT  
M. SOURISSEAU  
M. TENAILLON  
M. VERHAEGHE accompagné de M. HAUVEL

### ▪ En qualité de représentant des usagers

M. ANCELIN  
M. DAVID accompagné de son suppléant M. GUÉRARD  
M. DELACOUX accompagné de sa suppléante Mme LARIVAILLE  
M. DELOROZOY accompagné de son suppléant M. CHATILLON  
M. DESLANDES  
Mme ELSÉN accompagnée de son suppléant M. DECHAMPS  
M. FRANGEUL  
M. GIARD  
M. GIRARDOT  
M. HOUYVET accompagné de son suppléant M. PACALIN  
M. HOYDRIE en qualité de suppléant de M. THÉRON  
M. JEANNOT accompagné de son suppléant M. DOREL  
M. LANDAIS  
M. LAPRUN  
M. LAUNOY accompagné de son suppléant M. COLSON  
M. LE BEUF en qualité de suppléant de Mme KRAHENBUHL  
Mme LORENCEAU accompagnée de son suppléant M. DUVAL  
M. MICHELIER accompagné de son suppléant M. BAYLE  
M. PAREYN  
M. PAYEN  
M. PIGEAUD  
M. PINARD  
M. PLEYNET en qualité de suppléant de Mme de BRAUER  
M. RICHARD  
M. RUELLE  
M. SAILLY en qualité de suppléant de M. LEROY  
M. SUIVRE accompagné de son suppléant M. DESANLIS

▪ **En qualité de personnes compétentes**

M. HIRTZ accompagné de son suppléant M. YON  
M. MONJOUR en qualité de suppléant de M. de MARSILY  
M. VALIRON accompagné de son suppléant M. AFFHOLDER

▪ **En qualité de représentant des milieux socio-professionnels**

M. BOCQUET accompagné de son suppléant M. BARBOSA  
M. HERVÉ  
M. LEVAUX  
M. THOMAS

▪ **En qualité de représentant de l'Etat**

M. BUFFARD Directeur Interrégional des Affaires Maritimes du Havre, accompagné de M. DUFLOT représentant M. le Chef du service maritime de la Seine-Maritime

M. CINOTTI DIREN, en qualité de représentant de M. le Préfet de la Région Champagne-Ardenne

M. FABRET Chef de la 30<sup>ème</sup> circonscription d'inspection des services de la navigation

M. FERLIN DIREN-SEMA, en qualité de représentant de M. le Préfet de la Région Haute-Normandie

Mme HÉLIAS DIREN, en qualité de représentant de M. le Préfet de la Région Basse-Normandie

M. GOURSAT DIREN-SREMA, en qualité de représentant de M. le Préfet de la Région Picardie

M. LEGRIS en qualité de suppléant de M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur-Général de la Région Ile-de-France

M. SAOUT Ingénieur régional du Génie Sanitaire chargé du bassin hydrographique

M. THORAVAL Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, Président du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

M. TRUCHOT DIREN de la Région Ile-de-France, accompagné de son suppléant M. LEPAGE adjoint au DIREN

Mme VOISIN Chargée de mission, en qualité de suppléante de M. le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région Ile-de-France

M. VOGLER Ingénieur Général du GREF chargé du bassin Seine-Normandie, accompagné de son suppléant M. DASSONVILLE, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Ile-de-France

▪ **Avait donné pouvoir**

M. CHABANON à M. ANCELIN

▪ **Assistaient également**

M. BRUNET	Chargé de communication - Ville de Nogent-Sur-Seine
M. BEZIAT	Agent Comptable de l'agence de l'eau Seine-Normandie
M. CARTIER	au titre de la C.C.I. de Paris
M. GILLET	en tant que représentant de Mme de BRAUER
M. MOULIN	au titre de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de la Région Ile-de-France
M. PINCHAUT	Directeur de la Direction des Etudes et des Réseaux Urbains DREIF-DERU
M. ROUX	au titre de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de la Région Ile-de-France
M. HERVÉ	au titre des Services de la Navigation de la Seine
M. ROUSSEL	Directeur de l'Eau, Commissaire du Gouvernement auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie
Mme TEULIÈRES	Chargée de mission auprès de M. FINEL
M. VERNIER	au titre de la DIREN de la Région Ile-de-France
M. VINCENT	Membre Honoraire du Comité de Bassin

▪ **Assistaient au titre de l'agence**

M. TENIERE-BUCHOT, Directeur	
M. SAUVADET	Mme LAUNIAU
M. WINNINGER	M. LAVENIER
M. AURIOL	M. LEJEALLE
Mme BAUDON	M. MARET
Mme BAUVOIS	Mme MARIOTTE
M. BRICHARD	M. PAUTHE
M. CADIOU	Mlle PIGEAUD
M. CAUSSIN	Mme POULIC
M. COLAS-BELCOUR	M. ROMBAUT
M. DECATHÉAUGRUE	M. SALVETTI
M. DECROIX	M. SICARD
M. DURAND-DELACRE	M. TIEN-DUC
M. ERAUD	M. TRABUC
M. GRENET	M. VIAL
Mme JOVY	M. WOLFF
M. LACAN	M. WULF

Mme DESPOUYS assurait le secrétariat

▪ **Etaient absents excusés**

M. ALAUX	Mme KRAHENBUHL
M. ANGER	M. LAINÉ
M. AMOUROUX	M. LAURENT
M. BAILHACHE	M. LEGENDRE
M. BAROIN	M. de MARSILY
Mme BENARD	M. MYON
M. BETTENCOURT	M. NOËL
M. BIWER	M. PIGANIOL
Mme BOULIER	M. PROTTE
M. CATELLA	M. REGNAULT
M. CHABANON	M. REVET
M. DORISON	M. RICONO
M. FERRET	M. ROYÉ
M. GOUBAULT	M. RUFENACHT
M. GRANDON	M. le Préfet de la Région Picardie
M. le Directeur de la DRIRE Ile-de-France	

M. GALLEY, en sa qualité de Président, constate que le quorum est atteint ; le comité de bassin peut donc valablement délibérer. Il ouvre la séance à 10 heures par le discours préliminaire suivant :

*« Monsieur le Préfet,  
Mes chers collègues,*

*Je suis heureux de vous accueillir dans cette maison des Arts et Métiers où nous nous réunissons pour la première fois et je salue tout particulièrement la présence de M. le Préfet THORAVAL, Président du conseil d'administration de notre agence et de M. ROUSSEL, Directeur de l'Eau.*

*Notre ordre du jour est classique. Il correspond aux échéances de fin d'année pour l'exécution de notre VII<sup>ème</sup> programme et à notre contribution réglementaire pour la détermination des « zones sensibles » complétés par quelques points d'information. J'y reviendrai tout à l'heure.*

*Mais l'actualité m'amène aussi à ajouter un point sur l'évolution des organismes de bassin dont nous débattons.*

*Auparavant, je voudrais vous rappeler le décès de notre collègue André HOLLEAUX survenu au mois de juillet dernier. Il avait exercé de hautes responsabilités notamment dans le domaine de l'audiovisuel, mais c'est son engagement pour l'environnement qui l'avait conduit parmi nous au titre des personnes compétentes.*

*J'ai également à vous faire part du décès de Charles SCHNEIDER survenu il y a quelques jours. Représentant des industriels au comité de bassin depuis l'origine, Vice-Président du conseil d'administration de l'agence, il avait quitté notre organisme en 1987 après lui avoir consacré beaucoup de son temps et mis à son service ses grandes qualités. Il était devenu pour moi un ami. Je pense que nous tous pouvons reconnaître que nous lui devons beaucoup.*

*Je voudrais que, pour ces deux personnes qui nous ont quitté, nous nous recueillions quelques instants à leur mémoire.*

*(Minute de silence)*

*La modification de la composition du comité de bassin a été évoquée lors de notre dernière réunion. Pour les représentants supplémentaires des communes désignés par l'association des Maires de France, nous avons donc le plaisir d'accueillir parmi nous deux nouveaux membres :*

- *M. Gérard SOURISSEAU, Maire de Saint-Lubin-des-Joncherets, titulaire au titre des communes de moins de 10.000 habitants,*
- *M. François BAROIN, Président de la communauté des communes de Troyes, suppléant au titre des établissements publics compétents dans le domaine de l'eau,*

*et également :*

- *M. Loïc MONJOUR, Professeur au Laboratoire de Parasitologie Expérimentale de Paris, au titre des personnes compétentes en remplacement de M. HOLLEAUX.*

*La procédure de nomination des représentants supplémentaires des consommateurs est en cours sous l'autorité de M. THORAVAL, Préfet Coordonnateur de Bassin. Elle devrait aboutir dans les prochaines semaines et de toute manière avant la prochaine réunion du comité de bassin.*

*Enfin, pour clore le chapitre des modifications de représentants dans notre assemblée :*

- *M. Bernard BOUBÉ a été nommé Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la région Ile-de-France, en remplacement de M. Bernard HAGELSTEEN et siège à ce titre en qualité de titulaire représentant l'Etat,*
- *M. Jacques GODEFROY a été désigné pour remplacer M. Georges QUETIER en qualité de titulaire représentant la Pêche Maritime et la Conchyliculture,*
- *M. Daniel CAILLE a été désigné par le Syndicat Professionnel des entreprises de Services d'Eau et d'Assainissement pour remplacer M. Jean-Pierre TARDIEU en qualité de suppléant de M. GIRARDOT,*
- *M. Yves GABRIEL désigné par le même syndicat en remplacement de M. Jean-Pierre DUMOULARD en qualité de suppléant de M. PAYEN,*
- *M. Jean-Louis THERON, en remplacement de M. Claude HERON, a été désigné par les Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique,*
- *et enfin, M. Claude FABRET, en remplacement de M. Gérard FRANCK, a été désigné au titre des transports. M. FABRET est bien connu de la plupart d'entre nous puisqu'il a dirigé l'agence il y a quelques années.*

*J'adresse aux personnalités qui ont quitté notre comité mes remerciements pour leur concours très précieux à nos travaux. Aux nouveaux membres, je souhaite la bienvenue en votre nom à tous.*

\*

\*

\*



Notre ordre du jour prévoit, après l'approbation du procès-verbal de notre dernière réunion du 24 juin 1997, d'ajuster notre VII<sup>ème</sup> programme pour tenir compte de l'érosion monétaire afin qu'il s'exécute bien au volume que nous avons décidé.

Nous évoquerons ensuite la procédure prévue par décret pour la révision quadriennale des zones sensibles avant d'aborder trois points d'information sur l'état hydrologique de 1997, sur le point particulier des inondations des vallées de l'Oise et de l'Aisne et enfin sur la politique du développement durable et l'action internationale. Nous ferons le point à cette occasion sur la conférence internationale sur l'eau et le développement durable qui réunira à Paris les 19, 20 et 21 mars 1998 les principaux pays et organismes intéressés à l'initiative du Président de la République Française.

Mais avant d'en venir à l'examen de cet ordre du jour, je voudrais vous parler brièvement de l'importante Conférence des Présidents des organismes de bassin qui a eu lieu à Douai le 18 novembre dernier. Cette conférence, à laquelle bien évidemment j'ai assisté, a suscité dans la presse des commentaires sur lesquels il me paraît nécessaire de nous pencher compte tenu de l'émotion qu'un certain nombre d'entre vous ont manifestée. Vous avez reçu la semaine dernière une copie du discours que Mme la Ministre Dominique VOYNET a prononcé à cette occasion. Son texte fait état d'un certain nombre de critiques contenues dans un rapport du Commissariat au Plan, déjà en possession de la Presse, et formule un certain nombre de pistes de réflexion pour une communication en Conseil des Ministres qu'elle doit faire en février 1998.

Les Présidents ont bien entendu fait part à Mme VOYNET de leur émotion d'avoir vu repris dans la Presse certains passages de ce rapport critique, établi dans des conditions surprenantes par leur caractère unilatéral.

Nous avons enregistré avec beaucoup de satisfaction les propos de Mme la Ministre sur la qualité du travail des personnels des agences de bassin et sur ses intentions de compléter et de moderniser les organismes de bassin. Je citerai ces derniers propos « de les revitaliser pour répondre à l'attente de nos concitoyens ».

Voilà un objectif auquel je crois nous pourrions tous souscrire sans réserve. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de critiques ont été formulées avec solennité. Il nous faut donc les étudier à fond pour y répondre dans un esprit constructif.

Il vous a été remis à l'entrée de la salle un dossier complémentaire qui contient :

- un exemplaire du rapport préliminaire de la Cour des Comptes et des réponses faites par l'agence, à cette époque, il y a un peu plus d'un an. Ce rapport n'a pas encore été publié dans sa version définitive. Toutefois, c'est un bon rapport professionnel et en soi il ne pose pas de problème,
- un exemplaire du rapport définitif du Commissariat au Plan sur lequel l'agence a également fait figurer ses réponses mais cette fois dans une procédure non contradictoire et pour le moins inhabituelle, surtout dans un pays dont les habitudes séculaires sont celles de la concertation.

Avec le discours de Mme VOYNET et le livre de M. NICOLAZO, vous serez, de la sorte, bien informés du problème.

*Je vous ai dit tout à l'heure qu'il me semblait que notre comité devait réagir de façon rigoureuse et constructive à la mise en cause qui a été faite de notre fonctionnement et de notre objectif. C'est pourquoi, après avoir consulté certains d'entre vous, je vous propose :*

- 1. de mettre au point et de vous prononcer sur une déclaration que je remettrai à la Presse, à l'issue de notre réunion, et dont vous avez trouvé un projet dans le dossier remis en séance.*
- 2. de créer entre nous un groupe de travail très restreint mais représentatif de notre comité de bassin, chargé d'entendre les auteurs du rapport, d'en analyser les observations, d'y répondre le cas échéant, et surtout dans le sens des critiques qui ont été formulées, d'élaborer les propositions à faire à Mme la Ministre.*

*Voilà, mes chers collègues, les informations que je suis en mesure de vous donner sur ce sujet et les propositions sur lesquelles je vous propose de débattre avant d'entamer l'ordre du jour prévu.*

*Qui demande la parole ? »*

M. RICHARD a lu dans la presse et dans le rapport du Commissariat au Plan, avec quelque amertume, la mise en cause de la profession agricole.

Il observe que, depuis quelque temps, l'agriculture fait des efforts très importants pour régler les problèmes de pollution.

Il trouve donc excessifs les propos tenus à son égard et il a exprimé à ses collègues agriculteurs le bien qu'il pensait des dernières initiatives prises.

Il serait donc fâcheux que l'on brise cet élan par des réactions intempestives et hors de propos.

M. RUELLE a eu l'impression en prenant connaissance du document, qu'il y a une méconnaissance totale de certains problèmes, et en particulier des accords passés entre les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement et la profession agricole pour la mise en conformité des bâtiments d'élevage dans le programme PMPOA.

Il reconnaît que le taux annoncé de 400 % d'aide par rapport aux redevances peut surprendre mais il estime que dans un premier temps il est tout à fait logique. Il est à prévoir dans les années à venir un renversement de cette tendance. Les agriculteurs qui paieront peu de redevances seront la preuve qu'ils auront fait un effort très important en matière de dépollution.

M. LARMANOU se déclare favorable au projet de communiqué distribué en séance.

Il est également surpris essentiellement par l'excès des termes de certains articles de presse et ceux du rapport de la Cour des Comptes.

Il rappelle que les rapports de la Cour des Comptes sur des exercices passés ne tiennent pas compte des avancées des dernières années.

Il note que si effectivement il a été constaté un certain retard en matière de dépollution agricole les années passées, on observe depuis 1993 des décisions (*prises sans doute de façon laborieuse*) qui s'exécutent de manière satisfaisante (*dépollution des bâtiments d'élevage, problème des prélèvements en nappe phréatique, en nappe de Beauce...*). Ces actions sont de nature à nous rassurer pour l'avenir dans ce domaine.

Il ajoute enfin que le VII<sup>ème</sup> programme de l'agence prévoit un effort très important en matière de dépollution dans les zones rurales. Cela montre que les situations évoluent de façon positive.

Il regrette que la Cour des Comptes ne fasse pas de prospective et qu'elle ne statue que sur des dossiers anciens. Il estime que dans ce domaine la vérité doit être rétablie : grâce au programme nouveau, il y aura une avancée certaine dans les objectifs que l'agence s'est donnée et notamment en matière de dépollution d'origine agricole.

M. MERVILLE s'associe aux propos tenus par les intervenants précédents.

Il observe qu'il est toujours très désagréable d'apprendre par la presse le contenu de rapports non encore publiés.

Il note de plus que Mme la Ministre VOYNET prétend que les parlements de l'eau que sont les comités de bassin se sont auto-proclamés. Il précise son désaccord sur ce jugement.

Il estime enfin qu'il n'y a pas non plus de déficit démocratique dans les comités de bassin.

M. HALBECQ s'associe également aux propos tenus précédemment.

Il note qu'il est tout à fait exemplaire que ce soit d'abord un industriel qui ait parlé d'agriculture.

Cela dénote, s'il en était besoin, le chemin parcouru depuis quelques années, grâce au partenariat, dans les agences et notamment à Seine-Normandie.

Il indique que pour les départements, les agences sont des partenaires remarquables qui leur permettent d'engager des actions et des programmes ambitieux. Les agences ont effectivement des moyens financiers importants leur permettant d'agir dans la durée avec des actions significatives et une très grande souplesse d'utilisation.

Il observe qu'il y a en fait peu d'organismes qui soient fiables financièrement avec une telle souplesse par rapport à l'action que les départements veulent mener.

Il ne souhaite donc pas que, par des remarques du type publié dans la presse, on remette en cause ce qui a été décidé par la loi de 1964.

M. YON adhère au projet de communiqué du fait qu'il est positif et constructif.

Cependant, il ne partage qu'en partie l'enthousiasme précédent sur les problèmes de pollution agricole.

La Cour des Comptes aura sans doute beaucoup à dire dans les années à venir sur les conditions dans lesquelles l'agence aide les investissements de dépollution dans le secteur agricole.

Il estime cependant que les agences sont des lieux de concertation réelle et que les membres du comité de bassin et lui-même en particulier croient en l'efficacité de cette concertation.

L'intérêt des débats qui ont lieu au sein de l'agence qui sont quelquefois des vraies confrontations montre que c'est un lieu où s'exerce pleinement la démocratie.

M. SANTINI est tout à fait d'accord sur les termes du communiqué proposé.

Il souhaite que le Président du conseil d'administration, le Directeur de l'Eau et la DIREN puissent dire aux autorités de tutelle que les comités de bassin et les agences de l'eau ont une spécificité ; celle de fonctionner et d'avoir des moyens financiers.

Il observe qu'aujourd'hui ces deux qualités semblent être des défauts dans un univers technicisé à outrance et miséreux de surcroît.

Il faudrait donc que les organismes qui réussissent ne soient pas systématiquement condamnés.

Il est personnellement hostile à toute « normalisation ».

M. PIGEAUD souscrit aux propos de M. RICHARD sur la profession agricole et adhère au texte du communiqué.

Concernant le discours de Mme VOYNET aux Présidents des organismes de bassin, il note :

- *« qu'il semble nécessaire de réserver une plus grande place aux associations et de rendre incompatible l'exercice de responsabilités au sein des agences avec une fonction de la sphère économique »* : ces propos excluent tous les industriels du fonctionnement des agences.

Il rappelle que depuis la création des agences, grâce à leur incitation financière vis-à-vis des industriels, les résultats obtenus en matière de préservation de l'environnement sont très importants. Il constate en effet que si actuellement 90 % de la pollution industrielle est traitée, c'est grâce au fonctionnement des agences de l'eau et donc qu'exclure du fonctionnement des agences les membres ayant des fonctions dans la sphère économique, lui semble totalement aberrant.

- que dire qu'il y a dans les comités de bassin un déficit démocratique est également erroné. En tant que Président de la commission des aides, il constate que tout le monde s'y exprime, en toute liberté, que ce soit les représentants des collectivités, des usagers industriels et agricoles, de l'Etat.

M. ELSEN adhère au projet de communiqué mise à part la première partie à caractère polémique.

Elle se déclare d'accord avec les propos de M. YON : les agriculteurs ont en effet consenti à des efforts importants mais il reste encore des points noirs à régler. La discussion qui a eu lieu lors de la réunion du comité de bassin, au sujet de la détermination des zones vulnérables en Ile-de-France, l'a montré.

A propos du déficit démocratique, dont a parlé Mme VOYNET, elle observe que les termes sont sans doute excessifs mais elle note qu'au sein du comité de bassin la représentation des consommateurs d'eau et des protecteurs de l'environnement est trop faible.

Elle a souvent l'impression que si ces représentants n'étaient pas présents (*aidés des personnels de l'agence*), les problèmes de protection des espaces naturels ne seraient pas évoqués.

Elle remarque que les associations de protection de l'environnement ne sont pas représentées au sein du conseil d'administration ni à la commission des aides. Elle estime que cette représentation au sein du comité de bassin est très marginale et que c'est sans doute ce qu'a voulu exprimer Mme VOYNET en parlant du déficit démocratique.

M. GALLEY note que la règle du comité de bassin est d'être particulièrement attentif aux propos de Mme VOYNET, Ministre de l'Environnement et représentant à ce titre l'Etat.

La composition du comité de bassin dépend des décisions gouvernementales : elles seront bien sûr respectées.

Il observe que la demande de Mme ELSEN, d'une meilleure représentation des associations de défense de la nature, est parfaitement justifiée. Elle pourrait donc être transmise du fait que cela va dans le sens souhaité par Mme la Ministre de l'Environnement qui seule peut en décider.

M. HERVÉ adhère au projet de communiqué. Il note que le projet comporte une erreur matérielle : l'appellation de « comités économiques et sociaux régionaux » a été supprimée par la loi du 6 février 1992 et transformée en « conseils économiques et sociaux régionaux ».

M. VALIRON souscrit à toutes les remarques faites sur la qualité assez médiocre des articles qui sont parus dans la presse.

Concernant les propos de Mme la Ministre, il estime que l'on doit se réjouir du fait qu'elle a l'intention de faire en sorte que les redevances « collent » de plus près à la réalité du terrain.

Il remarque que le comité de bassin fait des efforts dans ce sens depuis plusieurs années notamment pour les problèmes d'inondations et de la pollution due au ruissellement et que malheureusement le comité de bassin n'a guère été suivi jusqu'à présent dans les propositions qu'il a faites.

Il se réjouit de cette partie positive de la déclaration de Mme la Ministre du fait que si l'on s'oriente vers une meilleure adéquation entre les redevances et les problèmes du terrain, on aura fait des progrès. Il faut donc appuyer fortement cette initiative.

M. GALLEY est tout à fait d'accord avec les propos de M. VALIRON. Il estime que le comité de bassin doit évoluer et que d'autre part « coller » au plus près du terrain doit être un objectif allant de surcroît dans le sens des préoccupations de Mme la Ministre.

M. ROUSSEL observe qu'il ne lui appartient pas, en tant que représentant le Ministre, d'avoir un avis quelconque sur le projet de communiqué même si personnellement il y souscrit pleinement.

Il précise que si un groupe de travail était créé, il souhaiterait y être invité.

Il fait le point de la situation depuis la réunion des Présidents des organismes de bassin à Douai.

Il a tenu d'abord à participer à plus de réunions possibles des comités de bassin. Celui de Seine-Normandie est le quatrième depuis huit jours.

Au stade actuel, rien n'est décidé ni même arrêté dans l'esprit de Mme VOYNET : le débat est entièrement ouvert.

Il indique qu'aux trois réunions auxquelles il a participé (*Rhin-Meuse, Artois-Picardie, Adour-Garonne*), le débat a été d'excellente qualité et il semble donc qu'on puisse arriver à quelque chose d'intéressant.

- concernant la démocratie, il note que l'Etat est et doit rester minoritaire dans les instances de bassin qui fonctionnent de manière démocratique. Ce problème de déficit démocratique vise uniquement le contrôle par le parlement de l'activité des instances de bassin.
- concernant les redevances, il précise qu'il y a une réflexion en cours sur la création éventuelle d'une redevance sur la modification du régime des eaux qui se traduirait en contre partie par la suppression du fonds de concours tel qu'il a été instauré.
- concernant la représentation des industriels, il n'est pas dans l'esprit de quiconque de sortir les industriels des conseils d'administration. Les industriels sont des acteurs majeurs de la gestion de l'eau, ils ont été les premiers dépollueurs ; il serait donc à son sens absurde qu'ils ne soient plus représentés dans les conseils d'administration des agences.

Cette observation vise uniquement la présence des distributeurs d'eau dans certains conseils d'administration et notamment dans celui de Seine-Normandie.

Il indique que pour sa part, il réunira, le 15 décembre prochain, les directeurs d'agence, les Présidents de conseils d'administration ou leur représentant, et à la demande de l'agence Adour-Garonne, les Vice-Présidents élus et industriels.

Enfin, il y aura sur ce sujet un débat au comité national de l'eau le 18 décembre prochain et il a demandé à Mme VOYNET de prévoir de rencontrer à nouveau les Présidents de comités de bassin, courant janvier, avant le début des concertations interministérielles.

M. PAYEN soutient le projet de communiqué.

Il estime qu'il est étonnant d'entendre que des réflexions sont en cours pour exclure des instances de l'agence, les distributeurs d'eau -eux particulièrement- alors qu'ils sont les intermédiaires entre l'agence et les usagers.

Il note qu'il s'agit d'une situation nouvelle, et il se demande si elle ne résulte pas d'une méconnaissance des changements qui sont intervenus. En effet, dans la crise de l'eau, qui d'ailleurs persiste dans l'opinion publique, les distributeurs d'eau font facilement figure de « bouc émissaire » : on leur impute les problèmes de qualité et de factures.

En quelques années, la gestion de l'eau (*au robinet*) est devenue pour les français un problème de consommateur.

Les consommateurs sont devenus beaucoup plus exigeants et les distributeurs d'eau l'ont compris. Ils se sont donc adaptés à une demande moderne.

Il faut peut-être adapter les agences à cette évolution mais il ne voit pas de raison majeure pour exclure les distributeurs d'eau des conseils d'administration où ils figurent (*sur 6*) dans trois agences.

Il note qu'il faudrait peut-être instituer une règle dans laquelle les consommateurs d'eau seraient davantage représentés au conseil d'administration que ce soit par le biais d'associations ou par celui des distributeurs d'eau qui sont les professionnels de l'eau à leur contact tous les jours.

M. GIRARDOT note que ce qui est important dans le communiqué est de positiver le débat.

Ce débat avec le Commissariat au Plan n'a pas eu lieu mais le fait de saisir le problème efficacement, de créer un groupe de travail, d'affirmer clairement les mérites de l'organisation, de s'interroger sur des mérites supplémentaires qui pourraient être acquis dans le futur, constitue une démarche positive et rationnelle. Cette façon de procéder est une manière d'élever le débat et de l'éclairer.

Il note d'autre part que le mérite de l'institution réside dans le fait que chacun puisse défendre ardemment sa position mais aussi s'interroger sur le bien fondé de la position des autres.

Il estime qu'il serait positif que ce débat ait lieu dans toute son ampleur : toute mesure, sous quelque prétexte que ce soit, qui amoindrirait l'ampleur de la concertation et son efficacité n'irait pas dans le bon sens.

M. GALLEY estime que ce rapport du Plan a été élaboré à la hâte, sans avoir consulté dans des conditions convenables les responsables de l'agence et sans qu'il y ait eu d'aller et retour.

Le rapport de la Cour des Comptes pour sa part n'étant pas public, Mme VOYNET ne pouvait pas y faire référence et elle a été abusée par certaines orientations. Il convient donc d'apporter à Mme la Ministre les éléments d'appréciation qui lui manquent et en particulier de refuter certaines affirmations qui sont complètement infondées.

M. THORAVAL observe que les échanges qui viennent d'avoir lieu correspondent tout à fait à ce que souhaite Mme la Ministre.

Ayant participé lui-même au côté de M. GALLEY et de M. TENIERE-BUCHOT à la réunion des Présidents des Organismes de bassin à Douai, il n'a pas eu l'impression d'un « plénum central ». Il n'a pas remarqué l'atmosphère lourde d'une « normalisation ».

Il a par contre entendu un Ministre qui a exposé, sans doute l'intention du gouvernement, de s'engager dans une réflexion et éventuellement une réforme.

Il a constaté que tous les Présidents des comités de bassin s'étaient exprimés et que Mme la Ministre avait répondu.

Il s'est instauré un excellent dialogue entre les partenaires et le mot qui est revenu en permanence est celui de « concertation ».

Mme VOYNET a dit qu'elle avait un certain nombre de réflexions à faire sur les structures actuelles qui président à la gestion de l'eau et que sans doute une concertation et des réformes étaient nécessaires.

En se référant aux débats notamment au sein du comité de bassin ou du conseil d'administration, il est certain qu'il y a quelques éléments d'évolution qui sont en germe : l'évolution du prix de l'eau incite à se poser des questions. Dans les réunions au sein du comité de bassin, on sent que tel ou tel membre est demandeur de modifications ou d'adaptation de la composition du comité de bassin aux réalités évolutives.

Il observe que les directives européennes se succèdent introduisant des éléments nouveaux qu'il faut intégrer.

Il reconnaît que le rapport du Commissariat au Plan a troublé les analystes et que sans renier la qualité du travail qui a sans doute été fait par les responsables de cette étude, il observe qu'il s'agit d'une étude du Commissariat au Plan et non pas une position du gouvernement. Quant aux articles de presse qui se sont succédés, ils relèvent de la seule responsabilité des journalistes.



Au moment où le comité de bassin s'apprête à prendre position sur le communiqué, il insiste sur le fait que dans l'esprit du Ministre, ce qui est souhaité, c'est une concertation en posant les problèmes réels qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour.

M. GALLEY note qu'à partir du moment où ce communiqué est explicite il lui appartiendra de constituer un groupe de travail.

**Le projet de communiqué est adopté à l'unanimité sous réserve de substituer les termes « comités économiques et sociaux régionaux » par « conseils économiques et sociaux régionaux » (joint en annexe).**

Aucun membre du comité de bassin ne désirant plus prendre la parole, M. le Président GALLEY, passe à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 1997**

M. GALLEY déclare :

*« Avant toute chose, il nous faut approuver le procès-verbal de la réunion du 24 juin 1997.*

*Deux demandes de modifications sont parvenues à l'agence. L'une en provenance de M. AFFHOLDER et l'autre de M. TRUCHOT. Ces demandes figurent dans votre dossier.*

*Compte tenu de ces mises au point et s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose d'adopter le procès-verbal modifié. »*

**Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune autre remarque est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées par M. AFFHOLDER et par M. TRUCHOT.  
(délibération n° CB 97.8)**

## **2. VII<sup>ème</sup> PROGRAMME - AVIS CONFORME SUR L'AJUSTEMENT EN FRANCS 1998 DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU**

M. GALLEY déclare :

*« Ce point est habituel à cette époque de l'année. Il a pour objet de réévaluer les redevances, mais aussi le volume des aides de l'agence du montant de la dérive des prix.*

*C'est aussi l'occasion de faire le point sur le déroulement du programme de l'agence en matière d'attribution d'aides et de résultats observés sur l'état du milieu naturel.*

*Pour le premier aspect, il semble que le ralentissement des travaux par rapport au rythme espéré, observé en 1996, soit maintenant surmonté. Selon les dernières informations qui m'ont été données, le volume des demandes recevables au titre des priorités du VII<sup>ème</sup> programme excédera la dotation de 1997.*

*Voilà une nouvelle réconfortante. Elle montre bien que la très large concertation qui a présidé à l'élaboration de notre VII<sup>ème</sup> programme conduit à un résultat adapté aux réalités de notre bassin.*

*Pour ce qui concerne l'observation des conséquences de ces actions sur le milieu naturel, plusieurs d'entre vous avaient, lors de notre précédente séance, formulé le souhait d'être mieux informés. La commission des Programmes et de la Prospective, présidée par M. de BOURGOING, a examiné le 13 novembre un projet de tableau de bord, réalisé dans le cadre du SDAGE, qui répondra, au moins en partie, à ces attentes. Après mise au point et un large recueil d'avis, ce document sera présenté à notre prochain comité.*

*Pour ce qui est de la mise à jour de notre VII<sup>ème</sup> programme, la réévaluation du taux des redevances et du volume des aides, votée par le conseil d'administration de l'agence, est de 1,3 %.*

*M. WULF, voulez-vous nous présenter ce dossier sur lequel nous aurons à délibérer pour donner un avis conforme. M. THORAVAL, en sa qualité de Président du conseil d'administration de l'agence, pourra ensuite, s'il le souhaite, nous faire part des conditions dans lesquelles le conseil d'administration a adopté cette mesure. »*

M. WULF précise que 1998 constitue la deuxième année d'exécution du VII<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence.

Il rappelle les orientations du VII<sup>ème</sup> programme : 20,4 Milliards de Francs d'aides ont été votés correspondant à 40,5 Milliards de Francs de travaux pour la durée du VII<sup>ème</sup> programme (1997-2001).

**Concernant le VII<sup>ème</sup> programme, il précise qu'il se caractérise :**

- par des aides plus favorables
  - 5 points supplémentaires de subvention en faveur des réseaux d'assainissement,
  - l'instauration de prêts à taux zéro,
- une action renforcée en milieu rural en faveur d'une action préventive de protection de la ressource,
- des aides à la qualité de fonctionnement et d'investissement des ouvrages d'épuration, en s'appuyant notamment sur une politique de certification (ISO 9001-ISO 14000).
- des redevances au niveau de celles de 1996 en francs constants.

**Concernant l'état d'avancement de la tranche de programme 1997, il indique que :**

- cette première année représentait 4.700 MF d'autorisations de programme,
- au 1<sup>er</sup> octobre 1997, la consommation représentait 4.200 MF d'autorisations de programme,

- au 10 décembre 1997 (*date de la prochaine réunion de la commission des aides*) :
  - \* il sera soldé la tranche de programme 1997 pour un montant d'environ 500 MF,
  - \* et il est prévu d'anticiper financièrement sur la tranche de programme 1998 pour un montant d'environ 750 MF soit 16 % de la dotation 1998.

Il note que globalement, on observe un bon démarrage du VII<sup>ème</sup> programme.

**Concernant la tranche de programme 1998**, il indique qu'elle est sous le signe de la stabilité d'un régime de croisière.

Elle fait l'objet d'une actualisation de 1,3 % représentant la dérive des prix estimée pour 1998 (*conformément à la lettre du Ministère de l'Environnement de septembre 1997*).

Cette valeur de 1,3 % a été retenue par le conseil d'administration dans sa séance du 30 octobre 1997 tant pour réévaluer la tranche de programme que pour actualiser les taux de redevances.

Cette actualisation du taux de redevances entraîne les produits suivants :

- 601 MF de redevances de prélèvement (*industriels, collectivités locales et irrigants confondus*),
- 3.595 MF de redevances brutes industrielles,
- 0 F en matière de redevances de pollution élevage,
- 3.084 MF de redevances de pollution domestique.

Le total des recettes provenant des redevances est donc estimé à 7.280 MF auxquels il faut ajouter les flux en retour des prêts (*681 MF*) octroyés par l'agence.

Cette actualisation conduit à réévaluer la tranche programme 1998 initialement prévue à 4.948 MF à 5.012 MF dont :

- 3.932 MF pour la dépollution (*ouvrages, réseaux, technologies propres...*),
- 660 MF au titre de la protection de la ressource,
- 137 MF au titre des dépenses diverses de soutien aux interventions,
- 283 MF au titre du fonctionnement de l'agence.

Il est donc demandé, conformément à la loi du 16 décembre 1964 (*article 14*), l'avis conforme du comité de bassin.

M. de BOURGOING est satisfait de la bonne exécution du VII<sup>ème</sup> programme en 1997 du point de vue des dépenses d'investissement.

Il évoque la réunion qui s'est tenue à Caen dernièrement, à l'initiative du Préfet de la région Basse-Normandie, sur les problèmes de l'eau dans la région.

Il s'est avéré que les besoins en matière de dépollution des bâtiments d'élevage s'élèveront pour les trois départements bas-normands à 79 MF alors que ne sont inscrits que 62 MF pour l'ensemble des besoins du bassin Seine-Normandie.

Il craint pour 1998 un manque de crédits alors que les années passées l'agence avait mis en place des autorisations de programme qui n'ont pas été utilisées du fait d'une carence notamment de l'Etat. A ce jour, la situation est inverse. Grâce à un apport du Ministère de l'Agriculture, les crédits de l'Etat sont suffisants pour faire face aux besoins des départements. Les collectivités locales ont également mis en place les crédits nécessaires et il souhaite un réajustement des autorisations de programme agence en la matière.

Il observe enfin que la dépollution des bâtiments d'élevage a été longue à se mettre en oeuvre mais qu'elle va maintenant atteindre un rythme de croisière dont tout le monde se réjouit.

M. THORAVAL rappelle que le conseil d'administration a voté le 30 octobre dernier sur ces dossiers après que la commission des finances ait émis un avis très favorable sur les délibérations correspondantes.

Concernant le taux des redevances, il observe qu'il s'agit d'un ajustement technique ne posant pas de difficulté particulière.

Il se déclare d'autre part satisfait d'observer en 1997 un retournement de conjoncture (*par rapport à 1996*) pour le lancement des opérations : cela est très positif. Il rappelle les inquiétudes du comité de bassin et du conseil d'administration en 1995-1996 concernant le manque d'investissements observé.

M. GALLEY note que ces inquiétudes étaient doubles :

- le ralentissement des investissements dû en partie aux conséquences de la période électorale pour les collectivités locales,
- une trésorerie excessive pouvant susciter des convoitises.

**Le comité de bassin donne un avis conforme à l'unanimité, à la délibération du conseil d'administration du 30 octobre 1997 (n° 97.16) portant approbation des taux de redevance 1998 à 2001 (*jointe en annexe*).**

### 3. REVISION REGLEMENTAIRE DE LA DELIMITATION DES ZONES SENSIBLES

M. GALLEY déclare :

*« Ce point vous est présenté pour information, et pour que vous puissiez faire part, à titre d'orientation, de vos réactions.*

*Il concerne, je vous le rappelle, l'assainissement des collectivités locales et tout spécialement les agglomérations de plus de 10.000 habitants.*

*La loi et les textes pris pour son application, à la suite de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines de mai 1991, prévoient la détermination de zones dites « sensibles » sur lesquelles les actions peuvent être renforcées pour l'élimination de l'azote et du phosphore ou d'autres éléments spécifiques comme par exemple sur le littoral.*

*Ces textes prévoient que le projet de zones sensibles est élaboré par le comité de bassin, avant d'être soumis par le Préfet à l'avis des conseillers régionaux et généraux et enfin arrêté par l'Etat.*

*C'est ce qui a été fait en 1993. Les mêmes textes prévoient une révision tous les quatre ans. Nous avons donc à y procéder.*

*Ce dossier a été déjà examiné par notre commission des Programmes et de la Prospective le 13 novembre. Il vous est présenté aujourd'hui pour information et orientation afin que la commission puisse procéder à sa mise au point et élaborer pour la mi-1998 le projet sur lequel nous aurons à délibérer.*

*M. SICARD, vous avez la parole pour nous présenter le dossier ainsi que les grandes orientations données par la Commission des Programmes. »*

M. SICARD rappelle que ce terme de zone sensible a été introduit par la directive européenne du 21 mai 1991. Cette directive établit deux notions nouvelles pour le traitement des eaux en France :

- raisonner par territoire, en l'occurrence par bassin versant dans lequel on estime que les rivières méritent un traitement supplémentaire des eaux usées urbaines et assimilées,
- raisonner selon la taille des agglomérations. Le traitement doit être d'autant plus sévère et les délais impartis pour ces traitements d'autant plus courts que l'agglomération est importante.

La première notion de territoire doit être définie par le comité de bassin.

Une première délimitation des zones sensibles a eu lieu en 1994 ; comme la directive prévoit que, tous les quatre ans, la délimitation des zones est révisable, le comité de bassin est maintenant à l'orée de la discussion concernant une éventuelle révision dans le bassin Seine-Normandie.

Il précise que dans l'esprit de la loi, il s'agit bien entendu d'un élargissement voire d'un statu quo mais sûrement pas d'une réduction des zones sensibles.

Il commente la carte des zones sensibles telle qu'elle a été retenue par le Ministère de l'Environnement sur proposition des six comités de bassin :

- au Nord de la Loire, les  $\frac{2}{3}$  du territoire français sont en zone sensible,
- au Sud de la Loire,  $\frac{1}{3}$  du territoire seulement a été déclaré en zone sensible.

Cette carte est également cohérente avec le traité sur la Mer du Nord qui demande que l'on fasse des réductions importantes des flux polluants de toute nature se déversant en Mer du Nord. On constate en effet, qu'à l'exception des côtes de Bretagne, la frange littorale est classée en zone sensible.

Il évoque l'état des cours d'eau au regard de l'eutrophisation. Il constate que les phénomènes d'eutrophisation sont très répandus sur les cours d'eau du bassin Seine-Normandie.

L'état des lieux est relativement stable ; il n'a pas été observé d'aggravation des phénomènes ni d'ailleurs d'amélioration nette, les travaux étant actuellement en cours.

Il présente les réalisations dans le bassin Seine-Normandie qui ont suivi la délimitation des zones sensibles.

L'avancement des travaux engagés par les villes de plus de 10.000 habitants, classées en zone sensible, mais également celles susceptibles d'y être classées lors de la prochaine révision ou celles pour lesquelles l'agence disposait d'informations, est décrit selon un code de couleur pour trois notions :

- la station d'épuration,
- la collecte des eaux usées,
- le traitement des eaux de temps de pluie dans les cas usuels.

Il observe que les situations sont très diverses :

- beaucoup de stations d'épuration des eaux usées sont réalisées ou seront achevées fin 1998,
- la collecte existe largement sur le territoire du bassin Seine-Normandie,
- le traitement de temps de pluie est encore rare. Il existe actuellement peu d'ouvrages et les travaux engagés ne seront pas achevés avant fin 1998.

Il constate qu'il est difficile de définir une qualité moyenne au niveau du bassin et que des travaux importants sont engagés sur tout le territoire.

La deuxième notion de taille des agglomérations doit être définie par l'Etat (*les Préfets*).

Il s'agit en fait de déterminer les agglomérations de plus de 10.000 habitants, de plus de 100.000 habitants et de moins de 2.000 habitants.

Sur le bassin Seine-Normandie, il constate que le nombre d'arrêtés préfectoraux est faible. Le problème qui se pose concerne les villes limites.

Dans ce cas, il est intéressant que le Préfet se détermine. Il rappelle que les textes réglementaires prévoient qu'après révision d'une zone sensible, les collectivités ont sept ans pour se mettre en conformité. Par conséquent, si l'arrêté de modification était pris en novembre 1998 l'échéancier des travaux irait jusqu'en 2005.

Enfin, il note que cette révision pourrait correspondre :

- à une référence SDAGE. Le SDAGE prévoit en effet (*au-delà des zones sensibles, déjà définies ou en discussion à l'époque où il est paru*) d'étudier de mettre en zone sensible la Seine, en amont de Paris, la Marne, l'Oise ainsi que l'Epte, l'Andelle, la Risle et l'Eure.

Cette éventualité avait été approuvée en tant que telle par le comité de bassin.

- le conseil régional d'Ile-de-France, pour sa part, a demandé que les rivières d'Ile-de-France (*hormis le cours de la Seine et de l'Oise*) soient classées en zone sensible.
- le département de l'Essonne par ailleurs a demandé à ce que les bassins de l'Essonne (*Essonne, Juine*) et celui de l'Ecole soient également considérés comme sensibles au sens de la directive européenne.

M. de BOURGOING note qu'il sera demandé à la commission des programmes et de la prospective, d'étudier l'éventuelle révision de la première délimitation des zones sensibles de 1994 comme le prévoit la loi.

Cette réflexion se fera bien entendu dans la concertation entre tous les membres de la commission des programmes et de la prospective.

M. YON, concernant la carte montrant l'état des profilations végétales (*soit en végétaux supérieurs, soit en phytoplancton*), souligne que si on constate que toute la Marne par exemple est atteinte jusqu'au delà d'Epernay et que si entre Epernay et la confluence, il n'y a plus cette profilation, c'est qu'il se passe des phénomènes qu'il faudrait sans doute expliciter.

En ce qui concerne plus précisément la partie de la Seine, comprise entre Paris et les boucles de la Seine-Maritime, l'absence d'eutrophisation est sans doute reliée à une très mauvaise qualité de l'eau dans la Seine qui gêne la vie des végétaux en question.

Il souhaite, d'autre part, avoir une information sur ce qui se passe dans les autres bassins du fait que la carte qui a été montrée de l'ensemble de la situation française peut être comprise, concernant les zones drainées par des rivières torrentielles (*Alpestres et Pyrénéennes*), mais est illogique pour la situation du bassin Loire en matière d'eutrophisation de même que son classement en zone non sensible.

Il souligne à nouveau que la délibération du conseil régional d'Ile-de-France qui aurait pu permettre à l'Etat d'inscrire en zone sensible cette région n'a pas à l'époque été suivie par l'Etat : ce qu'il regrette personnellement.

M. LARMANOU observe que l'extension éventuelle des zones sensibles va conduire le comité de bassin à redécouper un espace essentiellement rural.

Il attire à nouveau l'attention des membres du comité de bassin sur le fait que les investissements dans le milieu rural ne se réalisent pas très rapidement. Il faudra donc faire preuve de beaucoup de persuasion et de présence sur le terrain pour convaincre les élus que les investissements dans ce domaine sont essentiels.

Il s'était déjà réjoui lors de l'élaboration du VII<sup>ème</sup> programme que l'agence ait créé une délégation spécifique permettant d'agir efficacement en direction du monde rural. Il estime que l'on doit conforter ce service notamment en personnel. La dépollution en milieu rural est un objectif prioritaire et il ne souhaite pas que l'on prenne du retard tant les difficultés, qui s'annoncent pour progresser dans ce domaine, sont grandes.

M. GALLEY partage le sentiment de M. LARMANOU. C'est dans l'esprit décrit par M. LARMANOU qu'a été élaborée la méthodologie dite des contrats ruraux qui commencent à être mis en place.

**Le comité de bassin prend acte du point sur la révision réglementaire  
de la délimitation des zones sensibles.**

#### **4. ETAT HYDROLOGIQUE DE 1997**

M. GALLEY déclare :

*« Vous avez trouvé dans votre dossier un document qui fait le point sur les événements hydrologiques de 1997.*

*M. VIAL, vous avez la parole pour nous présenter ce dossier. »*

M. VIAL précise que ce dossier a été réalisé en liaison avec :

- les DIREN,
- la Direction de l'Eau



- le BRGM,
- Météo France
- et les grands Lacs de Seine.

Il s'agit donc du début d'une collaboration entre tous ces partenaires qu'il espère utile à l'ensemble des usagers du bassin. Le bulletin de situation a vocation d'être reproduit à peu près 3 fois/an. Il commente les différentes cartes sur :

- **les précipitations** : les données relatives à l'année hydrologique (*1er septembre 1996 - 31 août 1997*) montrent que par rapport à la normale :
  - l'Est du bassin a été bien arrosé,
  - le Centre et l'Ouest présentent des déficits.
- **les débits des cours d'eau**. Il a été observé pendant cette période à la fois des contrastes et des excès (*périodes sèches et longues et périodes de pluies persistantes*). On note une situation également contrastée des débits :
  - plutôt soutenus en Champagne-Ardenne et Bourgogne,
  - faibles ailleurs entraînant des situations parfois difficiles.
- **les nappes** : il indique que les secteurs en matière d'eau souterraine les plus sensibles dans le bassin sont ceux qui se situent le plus à l'Ouest (*Normandie en particulier*).

Concernant la nappe de Beauce, il rappelle qu'un comité interbassins s'est mis en place. Le but de cette action est d'avoir une meilleure connaissance de la nappe de Beauce avec une modélisation plus complète.

Il note qu'on dispose déjà aujourd'hui d'un outil de travail constitué par la moyenne de 9 piézomètres de référence.

Cette moyenne sert à la concertation entre notamment l'Administration et la profession agricole.

Il indique qu'à l'heure actuelle, il a été déterminé deux niveaux bas de référence :

- le plus bas correspond au niveau atteint en 1993 et 1994,
- le niveau intermédiaire bas est celui atteint en 1976.

On s'aperçoit donc qu'aujourd'hui la situation de la nappe de Beauce est toujours très difficile et limite.

Il note que si l'année prochaine on constate qu'il y a peu de pluie et donc beaucoup d'arrosage, la nappe de Beauce repassera probablement à son niveau le plus bas. Il y a donc une vigilance à observer sur cette zone.

- **les irrigations** : il commente la carte montrant les départements où les Préfets avaient pris des arrêtés sécheresse. Ces arrêtés résultent du fait que la situation était très difficile dès les mois de mars et avril sur les eaux de surface ou sur les eaux souterraines.

Au début de l'année 1998, si l'on observe la même situation, des mesures particulières seront éventuellement prises. Concernant celle de novembre 1997, une reprise de la pluviométrie est à noter qui fait que l'on se situe dans une phase de recharge des nappes et une amélioration du débit des rivières.

Cependant il est encore trop tôt pour que l'on puisse considérer que la situation est satisfaisante. Il convient donc de rester très vigilant notamment en ce qui concerne le Centre et l'Ouest du bassin.

**Le comité de bassin prend acte de la situation hydrologique du bassin Seine-Normandie.**

## 5. INONDATIONS DE L'OISE ET DE L' AISNE - SUITE DU RAPPORT DE L'INGENIEUR GENERAL DUNGLAS

M. GALLEY déclare :

*« Après les crues catastrophiques subies par les bassins de l'Oise et de l'Aisne en 1993 et 1994, l'ingénieur général Jean DUNGLAS avait reçu mission d'examiner les solutions qui pouvaient être apportées notamment au plan de la coordination administrative.*

*M. LEPAGE a été nommé pour assurer le suivi de ces recommandations. M. TRUCHOT, en sa qualité de DIREN de bassin, a souhaité que vous soyez informés de ce sujet.*

*M. LEPAGE, vous avez la parole. »*

M. LEPAGE présente le bassin de l'Oise et de l'Aisne.

Il rappelle que l'Oise, l'Aisne et leurs affluents traversent six départements compris dans quatre régions administratives, et que pour obtenir une cohérence des actions, beaucoup de coordination est nécessaire.

Il note que ce rapport fait suite aux crues de 1993-1994 et de 1994-1995 qui ont été importantes dans tout le bassin Seine-Normandie (*essentiellement au Nord*) et particulièrement dans le bassin de l'Oise et de l'Aisne.

Un rapport a donc été demandé à l'Ingénieur Général Jean DUNGLAS. Il a été diffusé au début de l'année 1997 en même temps que se mettait en place une mission sous l'autorité du Préfet THORAVAL.

Sur ce secteur, il a été pris des contacts et étudié ce qui était possible de faire.

Il précise les aspects pris en compte dans le rapport de M. DUNGLAS :

- la modernisation du dispositif de connaissance des crues (*amélioration de la prévision*),
- le développement des plans de prévention des risques d'inondation sur l'ensemble du bassin sur la base de critères homogènes,
- la prévision de travaux qui devra être étudiée de façon globale sur l'ensemble du secteur,
- l'utilisation accrue de l'entente Oise-Aisne regroupant les six départements concernés,
- la réalisation de surstockage d'eau dans le lit majeur de la rivière plutôt que des barrages réservoirs tels qu'ils avaient été envisagés il y a une vingtaine d'années et qui apparaissent non satisfaisants pour la population.

Enfin, il évoque le projet de mise à grand gabarit de la rivière Oise dans le cadre du projet Seine-Nord. De ce fait, Voies Navigables de France sont également concernées par le projet.

Le dossier à bâtir vise à la fois les aspects réglementaires, financiers et organisationnels des problèmes.

L'ensemble des partenaires (*les Présidents des départements et régions concernés, les Préfets, le Président de VNF, le Président de l'entente Oise, le Directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie*), sous la présidence de M. THORAVAL, ont débattu des orientations à donner sur ce dossier à partir d'un document de travail diffusé.

Il précise les conclusions de cette réunion :

- l'adoption d'orientations,
- la définition de lieux de surstockage (*sites pilotes*),
- l'engagement si possible en 1998 des travaux.

Les autres champs d'actions sont encore à explorer.

Il est à cet effet prévu un programme d'actions détaillé qui sera préparé au cours de l'année 1998.

Ce dossier, représentant en fait une déclinaison du SDAGE dans un secteur particulier et pour un thème précis, devra être parafé par l'ensemble des parties prenantes. Il devra ensuite être soumis au comité de bassin sous doute fin 1998.

M. GALLEY observe qu'il y a là une parfaite illustration de l'intérêt que peut présenter un fonds de concours sur les inondations.

M. ROUSSEL précise qu'un décret suffit pour mettre en place une redevance pour modification du régime des eaux.

Mme LABEY demande s'il est envisagé des compensations financières pour les vallées concernées par le surstockage des crues.

M. LEPAGE rappelle la définition d'un site de surstockage des crues : il s'agit en fait d'une contrainte accrue sur des terres normalement inondables mais qui le seront davantage en hauteur d'eau et en temps. Cela suppose donc de négocier avec les agriculteurs (*principales parties concernées*), d'examiner s'il y a ou non pertes de cultures et d'apprécier les autres conséquences éventuelles.

M. BAYLE, en tant que riverain habitant au bord de l'Aisne et en tant qu'industriel, regrette beaucoup que l'on ne parle pas des inondations en terme de flux.

Il note qu'une inondation est en fait un débit d'eau (*c'est à dire des m<sup>3</sup>/s ou le produit de la vitesse de l'eau par la section transversière de la rivière*).

Il indique que chaque fois qu'il y a une inondation c'est que la section transversière de la rivière a été réduite (*goulet du Pont de Compiègne, du Pont d'Attichy ou la traversée de la ville de Chauny*).

Il faut donc, pour trouver une solution, ne pas parler de quantité mais de section de rivière.

Il précise qu'il y a en particulier deux façons d'augmenter la section de la rivière :

- le dragage (*les lits de l'Aisne et de l'Oise sont très encombrés*),
- empêcher toute construction dans le lit de la rivière. Il observe que dans le futur les assureurs pourront se retourner sur les communes responsables d'un tel aménagement.

Les assurances des communes auront alors beaucoup de mal à faire face à cette situation.

Il estime que ce n'est pas en faisant, comme à Compiègne, des travaux de renforcement des berges que le problème sera résolu, pas plus que d'installer des vannes pour empêcher l'eau de remonter dans les égouts.

M. GALLEY, se référant à la grande crue de 1910, et aux progrès qui ont pu être faits grâce aux barrages-réservoirs, remarque que quelquefois les stockages peuvent être très utiles.

Il reconnaît cependant que l'étude faite par M. DUNGLAS a montré les limites d'un stockage et a conclut à solution partielle par ce moyen sur les zones d'épandage.

M. YON note que les zones en question (*en fait des éléments du lit majeur*) sont des zones humides identifiées pour une grande part comme des zones d'intérêt patrimonial pour la faune et la flore. Il s'agit donc de zones à préserver en tant que telles. Il y a là sans doute une raison économique et sociale pour protéger ces zones humides en leur rendant leur vocation de régulation.

M. THORAVAL évoque la réunion qu'il a organisée récemment avec tous les partenaires. Il précise :

- que tous les partenaires sont conscients des impatiences locales compte tenu du risque qui existe et des délais de mise en oeuvre de mesures ou de travaux. Ce décalage est tout à fait insupportable pour les populations locales.

L'une des préoccupations évoquées lors de cette réunion était donc de définir des mesures immédiates, à moyen et à long terme.

- le second point sur lequel il a beaucoup insisté est que, compte tenu de la diversité des partenaires, aucun, à lui seul, ne peut régler le problème. La solution de l'ensemble des problèmes posés sur l'Oise et l'Aisne suppose un renforcement du rapprochement entre tous les partenaires (*VNF, les Conseils Généraux et Régionaux*).

Cette première réunion lui a donné une impression très forte de travail en commun qui a d'ailleurs été soulignée avec satisfaction par tous les participants.

Enfin il signale qu'une prochaine réunion est prévue fin janvier - début février 1998 de façon à faire progresser le problème notamment par le repérage de sites possibles d'aires de stockage.

**Le comité de bassin prend acte du point sur les inondations  
de l'Oise et de l'Aisne - Suite du rapport de l'Ingénieur Général DUNGLAS.**

## 6. DEVELOPPEMENT DURABLE

M. GALLEY déclare :

*« La gestion de l'eau et plus généralement les questions d'environnement font l'objet de nombreux débats à l'échelle internationale. La nécessité d'une coopération forte entre les Etats s'impose dans les esprits pour éviter des conflits d'usage ou des désordres graves à l'échelle de la planète. Elle est cependant bien difficile à mettre en oeuvre .*

*L'expérience française en matière de gestion de l'eau par bassin, avec ses composants économiques et organisationnels, fait l'objet de marques d'intérêt de la part de nombreux pays. Il nous faut bien entendu y répondre comme il faut nous intéresser pour en tenir compte dans notre évolution aux expériences étrangères, aux connaissances et concepts nouveaux et à leur vocabulaire.*

*Pour illustrer ces propos, vous avez trouvé dans votre dossier les actes du Symposium des 10 et 11 avril 1997.*

*Il a réuni à Paris, sous l'égide de l'UNESCO et de l'Académie de l'Eau, 300 participants venant de 40 pays.*

*Je voudrais évoquer également la Conférence Internationale sur l'eau et le développement durable qui se réunira à Paris les 19, 20 et 21 mars 1998 à l'initiative du Président de la République Française dans le prolongement des réunions de Rio et de New York, ainsi que la réunion prévue en juin 1998 à l'UNESCO dans le prolongement de celle dont vous avez trouvé les actes dans votre dossier.*

*Pour nous présenter ce point d'information sur notre participation à la réflexion sur le « développement durable » et aux échanges internationaux, M. VIAL, vous avez la parole. »*

M. VIAL note que le document figurant au dossier relatif au symposium de l'UNESCO de 1996 n'est pas la version définitive. L'UNESCO publiera ce document sous son timbre, le texte pour sa part ne devant pas être notablement modifié.

Il note les deux points particulièrement intéressants du document qui porte sur l'Eau, la Ville et l'Urbanisme. Le texte s'achève par une déclaration de Paris qui a été votée à l'unanimité des 300 représentants présents à l'UNESCO. Cette déclaration a pour but de faire des recommandations :

- en proposant la mise en place d'une structure de coordination ou de gestion dans les grandes agglomérations,
- en faisant mieux connaître la liaison eau/urbanisme,
- en établissant un dialogue avec les gestionnaires de l'eau et de l'urbanisme.

Il évoque les deux types de propositions issues de cette rencontre :

- mettre en place un système d'aide à la gestion pour la connaissance des différents facteurs de l'eau et de l'urbanisme,
- mettre en place un réseau de villes pour qu'elles puissent échanger leurs informations.

L'objectif est de pouvoir travailler sur des outils de gestion en terme de développement durable.

Concernant le programme 1998, il évoque les deux colloques organisés à Paris :

- le premier du 19 au 21 mars. Il s'agit d'une initiative française et son thème « Eau et Développement Durable » vise à aborder trois volets :
  - la meilleure connaissance des ressources,
  - les outils institutionnels,
  - la planification et le financement.

Ce colloque aura pour but de faire des recommandations de stratégies politiques. A cette occasion, le système français (*les agences*) peut tout à fait être mis en avant, la notion de développement durable étant un élément important des agences de l'eau et des comités de bassin.

- le second en juin 1998 à l'UNESCO. Ce colloque sera plus scientifique que le précédent. L'UNESCO est en train d'établir un rapport important sur la situation de l'eau à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle en décrivant tous les problèmes qui se posent dans le monde dans ce domaine. A partir de ce constat, il sera fait des recommandations à la communauté scientifique sur les thèmes classiques :
  - qualité de l'eau,
  - pénuries d'eau,
  - impact des activités humaines,
  - aspects économiques et sociaux.

Concernant les aspects économiques et sociaux, l'UNESCO, suite au partenariat qu'il a eu l'an dernier avec l'académie de l'eau, lui a demandé de prendre en charge ce thème particulier.

Ce colloque sera à nouveau l'occasion de mettre en avant les expériences françaises et les aspects positifs qu'elles peuvent avoir.

M. VALIRON, concernant la conférence sur « l'Eau et le Développement Durable » proposée par le Président de la République Française à New York, indique qu'elle a fait l'objet d'une réunion préparatoire à laquelle il a assisté le 3 décembre dernier. A cette occasion, sont intervenues des personnalités qui ont fait remarquer aux organisateurs, que dans le programme détaillé du colloque, on voyait apparaître beaucoup de questions relatives à la gestion de l'eau mais que par contre l'aspect développement durable n'était pas traité. Se sont exprimés sur ce point :

- le Président de la commission française du développement durable,
- M. OUDIN, Président du Cercle Français de l'Eau,

- des personnalités de la CAMVAL qui regroupe les réseaux de villes et un certain nombre d'organismes internationaux,
- des personnalités de l'Institut Méditerranéen et du plan bleu.

A la suite de ces observations, les organisateurs ont reconnu qu'il serait souhaitable que l'expérience française dans le domaine du développement durable puisse faire l'objet d'un document. Les organisateurs ont demandé à l'Académie de l'Eau de se rapprocher de la commission française du développement durable et de la DATAR pour le préparer aussi rapidement que possible de telle façon qu'il puisse être présenté au colloque de Paris. Il serait souhaitable que l'on dispose déjà d'éléments pour le colloque qui se tiendra à Hararé en février 1998.

La commission du développement durable se réunira le 15 décembre prochain pour préparer de façon préliminaire ce document : les membres du comité de bassin qui souhaiteraient s'y associer y seront les bienvenus.

M. GALLEY remercie M. VALIRON de son action en faveur de l'eau.

**Le comité de bassin prend acte du point sur le développement durable et l'action internationale.**

---

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h15**

---



## COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

Réunion du 4 décembre 1997

### COMMUNIQUE

Le Comité de Bassin Seine-Normandie a tenu le 4 décembre 1997 sa réunion de fin d'année. Elle avait notamment pour but de délibérer sur le programme de l'agence de l'eau pour l'année 1998. Cependant compte tenu de l'actualité et de l'importante réunion des présidents de comité de bassin il a, en complément de son ordre du jour :

**évoqué** la parution des articles à caractère polémique faisant suite à la communication à la presse du rapport d'audit du Commissariat au Plan dont il a souligné n'avoir pas été destinataire ;

**pris connaissance** avec intérêt des propos tenus par Mme la Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement le 18 novembre à la conférence des présidents d'organismes de bassin. Il a notamment relevé son appréciation finale sur les agences de l'eau qualifiées d' « outils performants et novateurs » et la volonté de Madame la Ministre de « revitaliser le dispositif en place » ;

**rappelé** que pour les 105 membres du Comité de Bassin :

- les 39 représentants des collectivités sont des élus désignés par leurs pairs,
- les 39 représentants des usagers sont pour la plupart désignés par les chambres consulaires ou les organismes représentatifs des usages concernés,
- les 7 représentants socio-professionnels sont proposés par les Conseils économiques et sociaux régionaux.

Cette composition, complétant l'ensemble des 20 représentants de l'Etat, peut être modifiée et modernisée, mais son caractère représentatif et démocratique peut difficilement être contesté.

**insisté** sur le caractère performant et reconnu internationalement des instances de bassin, composées des Comité de Bassin, Conseil d'Administration qui en est issu par voie d'élection et personnel technique de l'Agence de l'Eau et noté l'intention du Président de la République et du Gouvernement de faire connaître le modèle français de gestion de l'eau à la communauté internationale à l'occasion de la conférence mondiale « l'eau et le développement durable » organisée à Paris du 19 au 21 mars 1998 ;

**décidé** qu'il constituera en son sein un groupe de travail ayant pour but :

- d'appréhender les différentes critiques ou dysfonctionnements mis en exergue dans le rapport du Commissariat au Plan et d'y répondre,
- d'élaborer des propositions de fonctionnement et de contrôle dans le sens indiqué par la Ministre.

**souhaité** que la communication de Mme la Ministre prévue au Conseil des ministres en février 1998 tienne le plus grand compte de ces éléments positifs et rétablisse ainsi un équilibre d'opinion altéré par des propos aussi hâtifs qu'injustifiés tenus dans le rapport évoqué plus haut.

